

L'attractivité des concours de recrutement des enseignants du second degré public : une étude rétrospective

La problématique du manque d'attractivité de la profession enseignante n'est pas un phénomène nouveau. Entre 1987 et 1996, 20 à 30 % des postes offerts sont restés vacants à l'issue des concours de recrutements. Certaines disciplines telles que les langues vivantes, les mathématiques ou le génie ont particulièrement souffert de ces pénuries. L'une des réponses apportées a été l'augmentation du nombre de postes offerts, qui a doublé entre 1987 et 1992, générant ainsi une hausse du nombre de candidats, avec cependant un décalage de trois à quatre années. Ainsi, entre 2000 et 2010, les pénuries observées disparaissent dans la plupart des disciplines. Elles réapparaissent à partir de 2011, dans des disciplines qui ne sont plus nécessairement les mêmes qu'en 1990.

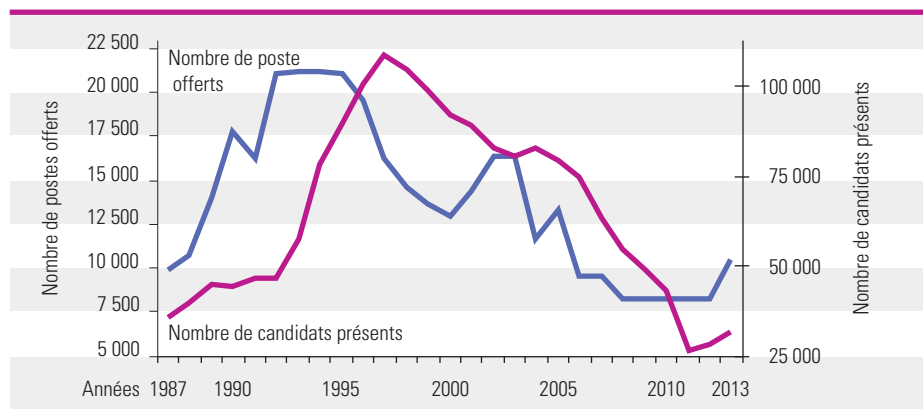
Camille Terrier, DEPP A2

Hausse du nombre de postes entre 1987 et 1993, suivie d'une baisse régulière de 1996 à 2008

Le recrutement des enseignants du second degré public se fait à travers cinq concours : l'agrégation, le Capes, le Capeps, le Capet et le CAPLP (voir encadré « CHAMP DE L'ANALYSE »). Depuis la fin

des années quatre-vingts, le nombre de postes offerts à ces cinq concours externes a connu une évolution en forme de cloche (FIGURE 1). Entre 1987 et 1993, le nombre de postes fait plus que doubler, passant de 9 860 à 21 200. Suivent deux années de stabilité, puis en 1996 s'amorce la période de décroissance du nombre de postes offerts. Elle sera continue jusqu'en 2008, à l'exception

1 – Évolution du nombre de postes offerts et de candidats présents aux cinq concours externes de l'enseignement public



Lecture : le nombre de postes offerts est indiqué sur l'échelle de gauche, le nombre de candidats présents est indiqué sur l'échelle de droite. Le rapport entre les deux échelles est de 1 (à gauche) pour 5 (à droite). En 2002, 82 900 candidats se sont présentés à l'un des cinq concours externes du second degré public, pour un nombre de postes offerts de 16 400.

Champ : concours externes de l'enseignement public : agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP, France entière.

Source : MENESR DEPP

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

des années 2001 à 2003, marquées par un rebond à la hausse. Au cours de ces douze années, les postes offerts passent de près de 19 600 en 1996 à 8 200 en 2008, soit une diminution de 58 %. À la fin de la période, entre 2008 et 2012, l'offre de postes est marquée par une relative stabilité : environ 8 300 postes sont offerts annuellement durant ces quatre années. Ainsi, le nombre de postes offerts entre 2005 et 2006 retrouve le niveau qu'il atteignait en 1987. L'année 2013 marque le retour à la hausse du nombre de postes offerts.

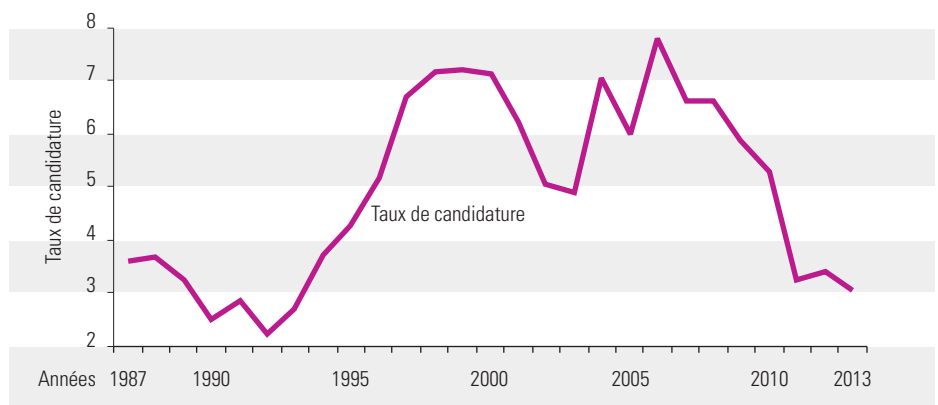
Le nombre de candidats s'adapte avec trois à quatre années de retard à l'évolution du nombre de postes

Le nombre de candidats présents aux concours s'adapte à l'évolution du nombre de postes. Deux phénomènes intéressants sont à souligner. Tout d'abord, le nombre de candidats s'adapte avec retard lorsque le nombre de postes offerts augmente ou diminue. Ainsi, durant les années 1992 à 1995 (FIGURE 1), alors que le nombre de postes offerts se stabilise à 21 200 après une période de forte hausse, le nombre de candidats continue à augmenter fortement, passant de 46 400 à 90 000. Les effectifs de candidats présents ne commenceront à diminuer qu'à partir de 1998, soit trois années après le début de la baisse des postes.

Le nombre de candidats augmente et baisse plus que proportionnellement aux postes

Parallèlement au retard observé dans l'adaptation des candidats aux postes, nous observons une sur-réaction du nombre de candidats au nombre de postes. Ainsi, les années de 1987 à 1993 sont caractérisées par une augmentation moyenne de 115 % du nombre de postes. La hausse consécutive du nombre de candidats présents est de l'ordre de 195 % entre 1987 et 1998, en tenant compte des délais d'adaptation. Ainsi, suite à une augmentation du

2 – Évolution du taux de candidatures aux cinq concours externes du second degré public



Lecture : en 1987, 3,6 candidats se sont présentés à l'un des cinq concours externes du second degré public pour un poste offert.

En 1999, ce rapport atteint 7,2.

Champ : concours externes de l'enseignement public : agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP, France entière.

Source : MENESR DEPP

nombre de postes, le nombre de candidats augmente plus que proportionnellement.

Dans la situation inverse où le nombre de postes offerts diminue puis se stabilise, les deux effets de retard dans l'adaptation des candidats présents et de leur réaction plus que proportionnelle restent observés. Ainsi, entre 2008 et 2012, le nombre des postes offerts est stable mais l'inertie continue à faire baisser celui des candidats jusqu'en 2011. L'année 2012 marque le retour à la hausse du nombre de candidats, soit trois années après la stabilisation des postes offerts. Une réaction plus que proportionnelle des candidats est également observée une fois que l'on tient compte des délais : entre 1995 et 2008, le nombre de postes diminue de 60 %, alors que cette baisse est de 75 % pour le nombre de candidats durant la période de baisse allant de 1997 à 2011.

Le nombre de candidats pour un poste augmente de 2,2 à 6,7 entre 1992 et 1997, puis diminue de 6,6 à 3,4 entre 2008 et 2012

Dans les deux situations d'augmentation et de diminution du nombre de postes, le cumul du décalage temporel et de la réaction plus que proportionnelle des candidats affecte de façon importante le ratio du nombre de candidats présents rapporté au nombre de

postes offerts (taux de candidature). Trois périodes sont significatives à cet égard. Entre 1992 et 1997, le nombre de postes stagne suite à une hausse, mais l'inertie continue à faire augmenter le nombre de candidats. Ainsi, le nombre de candidats pour un poste passe de 2,2 à 6,7 (FIGURE 2) ; les concours deviennent plus sélectifs. Inversement, les années 2000 à 2003 sont caractérisées par un rebond à la hausse du nombre de postes, auquel le nombre de candidats répondra avec retard. Cela a pour effet de faire diminuer significativement le taux de candidature, qui passe en trois ans de 7,1 à 4,9. Enfin, la baisse régulière du nombre de postes observée à partir de 1996 s'atténue en fin de période pour laisser place à une stabilité à partir de 2008. Ce changement n'est néanmoins pas suivi par les candidats, dont le nombre continue à baisser. Ainsi, le nombre de candidats pour un poste passe de 6,6 à 3,4 entre 2008 et 2012.

Entre 1987 et 1996, 20 à 30 % des postes n'étaient pas pourvus

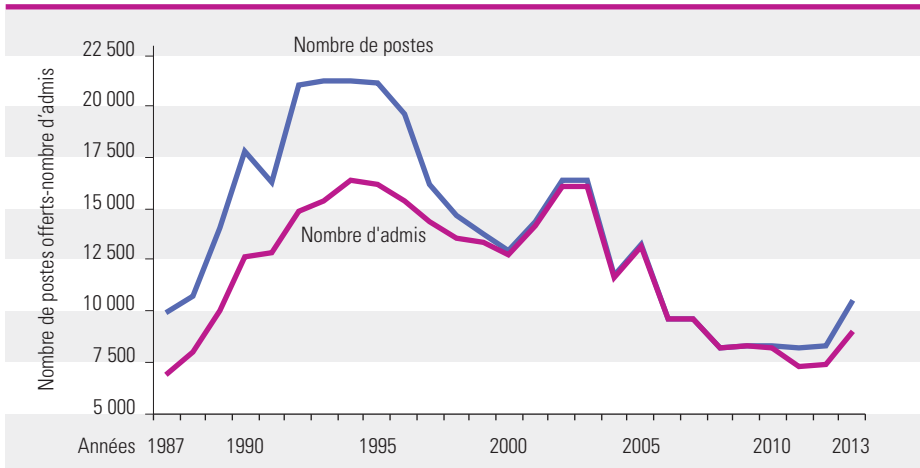
Le faible taux de candidature peut expliquer en partie les pénuries d'enseignants observées durant certaines périodes. Ainsi, les années quatre-vingt-dix sont caractérisées par un nombre de candidats admis inférieur aux postes offerts (FIGURE 3). En 1987, on compte 6 900 admis pour 9 860 postes, soit 30 % de postes non

pourvus à l'issue du concours. Ce taux de pénurie oscille entre 20 et 30 % de 1987 à 1996, puis diminue fortement de 1997 à 1999. À cette date, on compte 13 360

admis pour 13 700 postes offerts ; le taux de pénurie n'est plus que de 3 %. Par la suite, ce taux reste stable durant plus de dix années, jusqu'au retour des pénuries

en 2011, année durant laquelle 12 % des postes ne sont pas pourvus à l'issue des cinq concours de recrutement. Ce taux est de 14 % en 2013.

3 – Évolution du nombre de postes offerts et de candidats admis aux cinq concours externes de l'enseignement public



Lecture : en 1987, 6 900 candidats sont admis à l'un des cinq concours du second degré public, pour 9 860 postes offerts. En 2004, quasiment autant de candidats sont admis que de postes offerts.

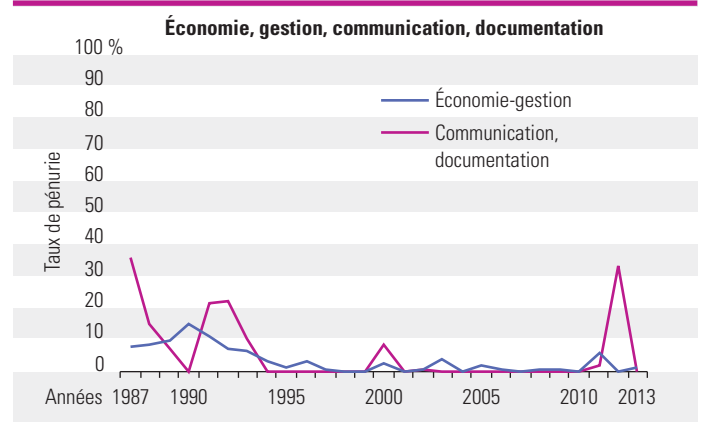
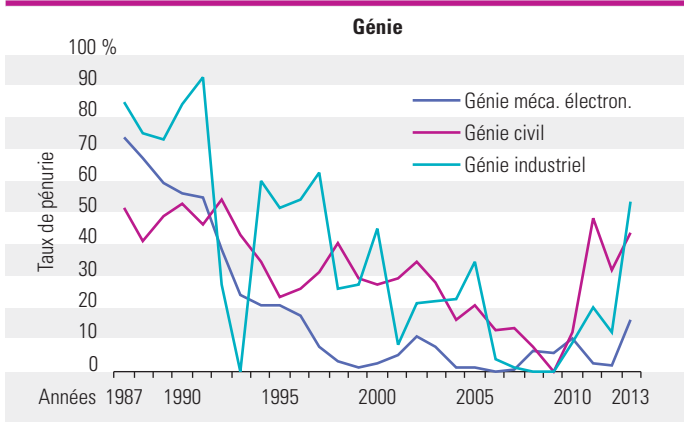
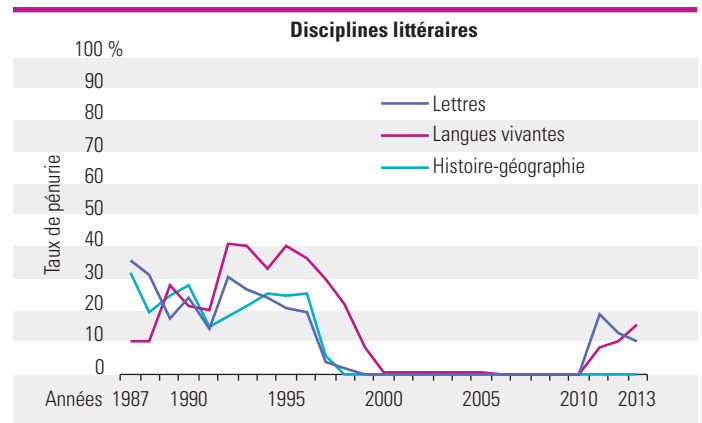
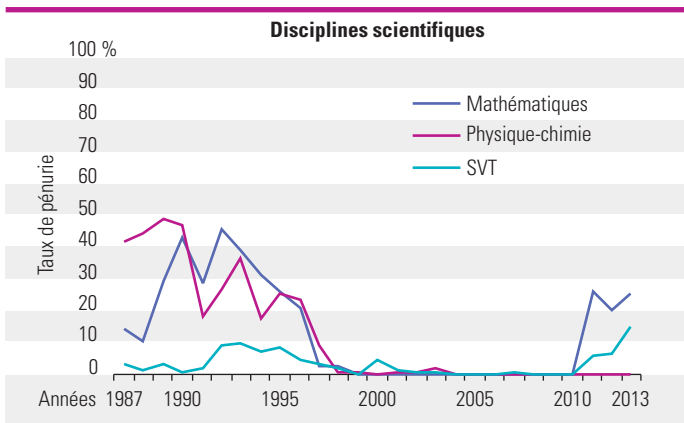
Champ : concours externes de l'enseignement public : agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP, France entière.

Source : MENESR DEPP

Les mathématiques, la physique-chimie et le génie sont particulièrement touchés par les pénuries des années quatre-vingt-dix

La plupart des disciplines sont concernées par les pénuries des années quatre-vingt-dix, puis par le retour au plein recrutement des années deux mille. Cependant, des différences existent dans l'ampleur des pénuries auxquelles les différentes disciplines font face (FIGURE 4). Ainsi, durant les années quatre-vingt-dix, parmi les disciplines scientifiques, le nombre de postes non pourvus ne dépasse jamais 10 % du total des postes en sciences de la vie et de la Terre (SVT), alors que

4 – Évolution des taux de pénurie dans différentes disciplines



Taux de pénurie : nombre de postes non pourvus/nombre de postes.

Lecture : en 1990, au concours de recrutement d'enseignants de mathématiques, 43 % des postes sont restés vacants. La même année, ce taux est inférieur à 1 % en sciences de la vie et de la Terre (SVT).

Champ : concours externes de l'enseignement public : agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP, France entière.

Source : MENESR DEPP

ce taux atteint 45 % en mathématiques en 1992 et 49 % en physique-chimie en 1989. Les disciplines qui connaissent les pénuries les plus sévères pendant cette décennie ne sont pas nécessairement les mêmes que les disciplines déficitaires entre 2011 et 2013. Le concours de physique-chimie, par exemple, n'est pas affecté par un manque de candidats admis à la fin des années deux mille, alors que la pénurie était importante au cours de la décennie précédente.

Concernant les disciplines littéraires (y compris l'histoire-géographie), le taux de pénurie oscille entre 20 et 30 % en lettres et en histoire-géographie durant la décennie quatre-vingt-dix. Il atteint 40 % pour les concours de langues vivantes. Le déficit de candidats admis disparaît dans ces trois disciplines entre 2000 et 2010 puis réapparaît à partir de

2011 en langues vivantes et en lettres, l'histoire-géographie n'étant pas affectée. En lettres, le taux de pénurie atteint 12,5 % en 2011.

Sur toute la période, les concours de recrutement en génie (mécanique, industriel et civil) sont plus fortement atteints par les pénuries. En génie civil, le taux oscille entre 40 et 60 % de 1987 à 1993 puis il diminue faiblement mais régulièrement jusqu'en 2009, date à laquelle il disparaît. De façon similaire, le recrutement d'enseignants en génie mécanique et électrique souffre d'une forte pénurie au début de la période – en 1987 le pourcentage de postes vacants atteint 73 % – mais ce taux de pénurie diminue régulièrement durant les quinze années suivantes pour atteindre 1 % en 2003. Les trois disciplines de génie connaissent le retour des pénuries à partir de 2011.

Enfin, les concours de recrutement en économie et gestion sont relativement peu touchés par les pénuries. Le pourcentage de postes non pourvus atteint un maximum de 15 % en 1990. Il ne dépasse jamais 6 % à partir de 1993. De même, les concours de recrutement en communication et documentation souffrent peu de la pénurie. ■

SOURCE

Les données sont issues des informations statistiques publiées chaque année par la direction générale des ressources humaines (DGRH) sur le Système d'information et d'aide aux concours (SIAC2) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans de rares cas, il existe des différences entre les données issues du système de gestion Ocean des concours et celles de la DGRH. Ce sont ces dernières qui sont retenues ici.

CHAMP DE L'ANALYSE

Cette étude porte sur les cinq concours externes de recrutement des enseignants du second degré public : l'agrégation, le Capes, le Capeps, le Capet et le CAPLP. Nous ne considérons donc pas les recrutements par concours internes, les recrutements d'enseignants relevant de l'enseignement privé, ni du premier degré. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, ne sont pas comptabilisés avec les concours externes. Ils sont réservés aux agents justifiant d'au moins cinq années d'activités professionnelles. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée pour ces candidats. Ces concours représentent une part marginale des candidats présents et admis – 0,8 % des admis en 2012.

L'absence des troisièmes concours peut justifier certaines différences avec d'autres statistiques publiées par la DEPP. La mention des candidats fait toujours référence aux candidats présents. Les individus inscrits à un concours qui ne se présentent pas le jour des épreuves ne sont pas pris en compte dans les statistiques fournies. Enfin, la mention des candidats admis fait référence aux candidats admis sur liste principale. Les candidats admis sur liste complémentaire ne sont pas pris en compte dans cette étude, ce qui peut à nouveau justifier certaines différences avec d'autres statistiques publiées. L'horizon temporel se concentre sur les vingt-sept années de 1987 à 2013.

en savoir plus

- + « Les concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », *Note d'Information*, n° 15, MENESR-DEPP, mai 2014.
- + « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public - Session 2012 », *Note d'Information*, 13.23, MEN-DEPP, octobre 2013.
- + Table des correspondances entre les disciplines des différents concours et les disciplines agrégées présentées dans cette étude (à télécharger sur la page Web de cette étude).

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

DÉFINITIONS

Capes. Certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Capeps. Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Capet. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP. Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Candidats présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Taux de candidature. Nombre de candidats présents/nombre de postes.

Taux de pénurie. Nombre de postes non pourvus/nombre de postes (= [Nombre de postes - nombre d'admis]/nombre de postes). ■